

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC CREPY EN VALOIS, 52 RUE NATIONALE 60800 CREPY EN VALOIS
déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 18 000 €

Madame Laurine CIEOL, représentant de la société AFC RACING S.A.S., Société par Actions Simplifiée
actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 B RUE SAINT CHRISTOPHE 60300
BARON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital
social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a
été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
CIEOL Alain	6 000	6 000 €
ENNEQUIN Cyrille	6 000	6 000 €
FLOTTES Franck	6 000	6 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera
bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six
mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 09 octobre 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST14

lu et approuvé
Laurine CIEOL

Mathilde DURAES
mathilde.duraes@cic.fr